



## **Dossier d'inscription aux animations 8-15 ans (sorties et séjours) organisées par le Service Enfance Jeunesse**

---

- Fiche d'inscription
- Autorisation de droit à l'image
- Fiche sanitaire de liaison
- Règlement intérieur

Une fois l'inscription validée, chaque sortie/séjour fera l'objet d'une « Autorisation parentale » spécifique qui sera adressée aux familles. Cette dernière devra ensuite être renvoyée dûment remplie et signée, accompagnée du paiement.

## Fiche d'inscription aux animations (sorties et séjours) 8-15 ans du Service Enfance Jeunesse

**Modalités d'inscription :** Merci de renvoyer le dossier d'inscription (fiche d'inscription, fiche sanitaire, autorisation de droit à l'image et règlement\*) complété et signé, à l'adresse postale suivante :

**Communauté de Communes Retz-en-Valois**  
**9 rue Marx Dormoy**  
**02600 Villers-Cotterêts**

**Merci d'indiquer sur l'enveloppe la mention : ANIMATIONS ENFANCE JEUNESSE. Vous avez aussi la possibilité de le déposer à l'antenne de Vic-sur-Aisne située au 2 et 4 rue Saint-Christophe.**

\* Le règlement peut s'effectuer :

- soit par chèque à l'ordre « Régie sorties enfance jeunesse »
- soit par espèces uniquement à l'antenne de Vic-sur-Aisne au 2/4 rue Saint-Christophe 02290 Vic-sur-Aisne (horaire du secrétariat enfance-jeunesse du lundi au vendredi de 8h30 à 12h)

Les inscriptions se feront par ordre d'arrivée du dossier, en fonction du nombre de places disponibles par sortie. **Une liste d'attente sera mise en place. Clôture des inscriptions 2 semaines avant la sortie.** Pour les jeunes extérieurs au territoire, les inscriptions se feront en fonction des places restantes disponibles à la clôture des inscriptions.

**Pour tout renseignement : Patricia AERTS – 03.23.55.98.97 - p.aerts@retzenvalois.fr**

*Vos coordonnées sont indispensables pour vous informer des prochaines sorties et vous contacter si besoin. Elles seront utilisées uniquement dans le cadre de nos activités et ne seront en aucun cas diffusées.*

**JEUNE :** Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../..... Sexe : M  F

Tél. portable : ..... Mail : .....@.....

### **RESPONSABLE LEGAL :**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Tél. domicile : ..... Tél. portable : .....

Tél. travail : ..... Mail : .....@.....

**CONJOINT ou AUTRE RESPONSABLE LEGAL :** Parent 1  Parent 2  Autre

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : ..... Tél : .....

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et le Règlement Européen Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous disposez des droits d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant que vous pouvez exercer en envoyant un courrier au DPO de la Communauté de communes Retz-en-Valois - 9 rue Marx Dormoy - BP 133 - 02603 VILLERS-COTTERETS Cedex.

Cocher la ou les cases correspondante(s) aux sorties/séjours souhaité(e)s

	Territoire CCRV	Hors territoire
<b>1/ Sortie au Muséum d'Histoire Naturelle</b> (48 Places) Samedi 22 Février 2020	14 € <input type="checkbox"/>	15 € <input type="checkbox"/>
<b>2/ Sortie au château de Compiègne et Laser-game</b> (48 Places) Samedi 14 Mars 2020	6 € <input type="checkbox"/>	7 € <input type="checkbox"/>
<b>3/ Sortie au Musée du Quai Branly et Tour Eiffel</b> (48 Places) Samedi 28 Mars 2020	10 € <input type="checkbox"/>	11 € <input type="checkbox"/>
<b>4/ Sortie à France miniature Paris</b> (48 Places) Samedi 18 Avril 2020	8 € <input type="checkbox"/>	9 € <input type="checkbox"/>
<b>5/ Sortie Journée découverte de la Forêt de Retz</b> (48 Places) Samedi 25 Avril 2020	3 € <input type="checkbox"/>	4 € <input type="checkbox"/>
<b>6/ Sortie au Parc Astérix</b> (48 Places) Samedi 9 Mai 2020	22 € <input type="checkbox"/>	25 € <input type="checkbox"/>
<b>7/ Sortie à la Cité des sciences et Géode</b> (48 Places) Samedi 16 Mai 2020	13 € <input type="checkbox"/>	15 € <input type="checkbox"/>
<b>8/ Sortie au Parc des Félines</b> (48 Places) Samedi 6 Juin 2020	13 € <input type="checkbox"/>	15 € <input type="checkbox"/>
<b>9/ Sortie à la Base de loisirs de Jablines</b> (48 Places) Samedi 13 Juin 2020	6 € <input type="checkbox"/>	7 € <input type="checkbox"/>
<b>10/ Sortie à la Mer de Sable</b> (48 Places) Samedi 27 Juin 2020	8 € <input type="checkbox"/>	9 € <input type="checkbox"/>
<b>11/ Sortie en famille à Berck</b> (48 Places) Dimanche 12 Juillet 2020	4 € <input type="checkbox"/>	5 € <input type="checkbox"/>
<b>12/ Sortie en famille au Parc d'Isle</b> (48 Places) Dimanche 26 Juillet 2020	5 € <input type="checkbox"/>	6 € <input type="checkbox"/>

### SÉJOURS VACANCES EN JUILLET

#### Maison Familiale et Rurale de Samer (Pas-de-Calais)

13 Juillet au 18 Juillet 2020 (8-11 ans)	20 places	109 € <input type="checkbox"/>	120 € <input type="checkbox"/>
20 Juillet au 25 Juillet 2020 (12-15 ans)	20 places	114 € <input type="checkbox"/>	125 € <input type="checkbox"/>

(tarifs hors aides CAF - MSA)

Je, soussigné(e) ..... atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur avec mon enfant.

Date : .....

Signature : .....

## Autorisation de droit à l'image

Nous, soussignés

Parent 1.....Et/ou parent 2.....

Père, mère, tuteurs légaux de :

Nom (nom de l'enfant) :..... Prénom :.....

Date de naissance :.....

Demeurant : .....

Autorisons gracieusement la CCRV,

N'autorisons pas la CCRV,

dont le siège est situé au 9 rue Marx Dormoy BP 133 02603 Villers-Cotterêts :

- **à prendre des photographies et/ou à procéder au tournage d'images vidéo** représentant notre enfant dans le cadre des sorties et animations organisées par le Service Enfance jeunesse de la CCRV.

- **à exploiter, reproduire et diffuser** l'(les) image(s) mentionnée(s) ci-dessus conformément à l'article 9 du Code civil uniquement pour la promotion et la communication des activités organisées par le Service Enfance jeunesse de la CCRV, sous toute forme, imprimé ou électronique, sur tous supports connus et inconnus à ce jour (réseaux sociaux inclus), dans le monde entier pour une durée de 10 ans, sauf dénonciation anticipée par notre enfant après sa majorité auquel cas la présente autorisation prendra fin à réception de la dénonciation.

- **à conserver ces images** dans la photothèque-vidéothèque de la CCRV en vue de leur utilisation aux fins visées ci-dessous.

- **à permettre à un tiers** (presse, partenaire de la CCRV...) **l'exploitation et la reproduction** de la (des) images mentionnées ci-dessus, conformément à l'article 9 du Code civil uniquement pour la promotion et la communication des activités de la CCRV sous toute forme, imprimé ou électronique, sur tous supports connus et inconnus à ce jour (réseaux sociaux inclus), intégralement ou par extrait, dans le monde entier pour une durée de 10 ans.

**Renonce** en conséquence à solliciter une quelconque compensation à quelque titre que ce soit pour ma participation aux prises de vue et pour leur diffusion dans les conditions visées ci-dessus.

Page 1/2

Je suis informé(e) que, conformément à la réglementation européenne, je dispose d'un droit d'accès aux données qui me concernent, de rectification, d'effacement, à la limitation du traitement, d'opposition au traitement, à la portabilité des données et d'opposition que je peux exercer en m'adressant au délégué à la protection des données désigné par la CCRV ou directement à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS Cedex 07. Tél : 01 53 73 22 22 - Fax : 01 53 73 22 00

Il est précisé que :

Le bénéficiaire de l'(des) image(s) mentionnée(s) ci-dessus s'engage à respecter le droit à l'image de la personne. Il s'interdit expressément de procéder à une exploitation de l'image ou des images, susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni de les utiliser dans toute exploitation préjudiciable.

Ces images ne seront ni communiquées à d'autres personnes, ni vendues, ni utilisées à d'autres usages.

Fait à ..... Le .....

Signature du ou des représentant(s) légal(ux)  
précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature de l'enfant :



# FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR : .....

PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : ...../...../.....

SEXE : M  F

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

## 1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

## 2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids : .....kg ; Taille : .....cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ?  Oui  Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).

Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES : ALIMENTAIRES  oui  non  
MÉDICAMENTEUSES  oui  non  
AUTRES (animaux, plantes, pollen) :  oui  non  
Précisez .....

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser  oui  non

## 3-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc...

## 4-RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable N°1 : NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

TEL DOMICILE ..... TEL TRAVAIL .....

TEL PORTABLE : .....

Responsable N°2 : NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

TEL DOMICILE ..... TEL TRAVAIL .....

TEL PORTABLE : .....

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT : .....

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date :

Signature :

## Règlement intérieur année 2020 Animations 8-15 ans du Service Enfance Jeunesse

### Préambule

Un règlement intérieur a été établi afin d'accueillir au mieux les jeunes et leur proposer des activités de qualité mais aussi pour assurer une meilleure organisation dans le respect des règles nécessaires au bon fonctionnement des activités.

Le présent règlement est reconnu comme valable et obligatoire tant pour les jeunes que pour les parents, les animateurs et l'organisateur. Au moment de l'inscription, il est mis à disposition des parents qui devront attester en avoir pris connaissance avec leur enfant, en signant les documents « Fiche d'inscription » et « Autorisation de droit à l'image ».

**Ce document devra être conservé par la famille.**

### Conditions d'admission

La Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) organise des activités en faveur des jeunes de 8 à 15 ans habitant sur le territoire de la communauté de communes. Ces activités peuvent être étendues aux jeunes ayant une résidence en dehors du territoire selon le nombre de places disponibles.

En effet, il est prévu un effectif de 48 jeunes et au-delà de celui-ci, une liste d'attente est constituée. Ainsi en cas d'absence ou d'annulation, une place peut être proposée à un jeune de cette liste pour l'une des sorties.

Pour être accepté aux activités, tout jeune doit au préalable faire l'objet d'une inscription. La fiche d'inscription doit être impérativement complétée et chaque sortie fait ensuite l'objet d'une « Autorisation parentale » spécifique adressée aux familles concernées. Cette dernière sera renvoyée à la CCRV, accompagnée du règlement des droits d'inscription.

Les jeunes qui fréquentent les activités et qui suivent un traitement médical, doivent fournir l'ordonnance spécifiant les noms des médicaments et les modalités (médicaments dans leur emballage d'origine avec la notice d'utilisation). Les nom et prénom du jeune doivent être inscrits sur chaque boîte.

### Encadrement

Les animateurs sont chargés de veiller à la sécurité, à la propreté et au respect des règles. Ils assurent l'encadrement pendant les activités et sont garants du bon déroulement des programmes durant les activités d'animation (transport et activités).

L'organisateur rappelle et rappellera aux animateurs qu'ils doivent adopter une conduite conforme à la réglementation en vigueur (A.C.M.) lors de l'activité. Les animateurs, seront reconnus comme co-éducateurs et responsables et devront en ce sens adopter en permanence une attitude compatible avec la mission qui leur est confiée.

Les jeunes sont sous la responsabilité des animateurs durant les activités. A la fin des activités, ils sont sous l'entière responsabilité de leur(s) responsable(s) légal(aux).

Ainsi, les autorisations parentales précisent si un jeune doit repartir seul ou accompagné. Dans ce second cas, il ne pourra repartir qu'avec la personne majeure dont le nom figure sur le dossier.

Si aucune de ces personnes ne se présente aux horaires prévus, le jeune ne pourra en aucun cas repartir seul. Le responsable avertira alors les parents ou la personne en charge de le reprendre.

En cas de prise en charge sur le lieu de l'activité, avant la fin de la sortie, les personnes habilitées à venir chercher l'enfant devront se munir d'une pièce d'identité avec photo et signer sur place un document de décharge de responsabilité.

### Conditions de règlement

Les montants d'inscription sont calculés en fonction du coût des sorties et des transports bus.

L'autorisation parentale pour chaque sortie devra être impérativement accompagnée du règlement.

Les possibilités de règlement sont indiquées sur le dossier d'inscription.

### Assurances

L'organisateur attire l'attention des parents sur la nécessité pour leur enfant d'être couvert durant les activités par une assurance en responsabilité civile. La signature des autorisations parentales vaut pour attestation de l'existence d'une telle assurance.

### Effets et objets personnels du jeune

Il est fortement déconseillé d'apporter lors de l'activité tout objet ayant plus ou moins de valeur, quelle qu'en soit la nature. L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de détérioration, perte ou vol.

### Règles de vie

Politesse et bonne tenue doivent être observées par toutes les personnes fréquentant l'animation du Service Enfance Jeunesse (adultes comme jeunes).

Les parents sont pécuniairement responsables de toute dégradation matérielle volontaire et devront rembourser le matériel abîmé. Les animateurs sont soumis aux mêmes obligations.

Toute atteinte aux personnes ou aux biens peut donner lieu à l'application d'une sanction disciplinaire.

Les parents seront avertis par les animateurs ou l'organisateur de toute sanction qui pourra être prise et si le comportement persiste, un rendez-vous sera proposé, avant toute décision d'exclusion temporaire ou définitive sur les prochaines sorties organisées dans l'année.

Service enfance jeunesse : 03 23 55 98 97 - [p.aerts@retzenvalois.fr](mailto:p.aerts@retzenvalois.fr)